



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## psychomotriciens

Question écrite n° 73725

### Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évolution de la formation initiale des psychomotriciens, actuellement fixée à 3 années et que leurs instances représentatives, souhaiteraient voir étendue à 5 ans, avec le grade de master. Cette profession paramédicale intervient auprès de patients de plus en plus nombreux, de la petite enfance aux personnes âgées, et sur des domaines variés : de la motricité, en passant par le contrôle émotionnel, le repérage dans l'espace et dans le temps, nécessitant des compétences et des connaissances qui vont constamment en s'accroissant. Dans les prochaines années, le besoin en psychomotriciens se fera toujours plus conséquent, compte tenu du vieillissement de la population. Le cadre de la formation initiale n'a pas évolué depuis 1998 et n'est plus adapté aux besoins réels de la population et aux demandes appuyées du ministère de la santé. Au regard de cette situation, il lui demande de lui indiquer ce qu'elle entend mettre en place pour répondre aux inquiétudes de cette profession et donner aux psychomotriciens les moyens nécessaires leur permettant de faire face aux demandes grandissantes des autorités pour assurer un niveau de soin de qualité à nos concitoyens.

### Texte de la réponse

De nombreuses professions paramédicales sont actuellement engagées dans une démarche de réingénierie de leur formation. Les besoins de santé publique ont conduit à faire évoluer les compétences professionnelles des psychomotriciens. Le référentiel de compétences qui a été élaboré par les professionnels en lien avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes constitue une première étape dans la rénovation de la formation des psychomotriciens. A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. Les deux ministères souhaitent qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Grellier](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73725

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 février 2015](#), page 847

**Réponse publiée au JO le :** [15 septembre 2015](#), page 7026